

constitue le droit provincial de la province d'Égypte. En conclusion, la documentation papyrologique révèle l'importance primordiale du facteur coutumier dans la formation et la conservation du droit de l'Égypte, royaume hellénistique ou province romaine. On se réjouira sans réserve de la mise à la disposition du public savant de cette thèse importante de J. Méléze confortée au cours des années par son auteur et, sauf sur quelques points, par d'autres chercheurs.

Jean A. STRAUS

Gabriel NOCCHI MACEDO, *L'Alceste de Barcelone (P.Monts. Roca inv. 158-161). Édition, traduction et analyse contextuelle d'un poème latin conservé sur papyrus*. Liège, Presses universitaires de Liège, 2014. 1 vol. 214 p., 7 pl. coul. (PAPYROLOGICA LEODIENSIA, 3). Prix : 30 €. ISBN 978-2-87562-041-5.

L'ouvrage recensé est une version remaniée d'un mémoire de master présenté à l'Université de Liège en 2010. Il propose, en quatre chapitres, l'examen exhaustif d'une composition latine originale et unique, l'*Alceste* de Barcelone, qui se lit dans un manuscrit du IV<sup>e</sup> siècle, manifestement rédigé dans un contexte chrétien. Ce codex, dit « *miscellaneus* » appartenait autrefois à la collection privée Ramón Roca-Puig et est aujourd'hui la propriété de l'abbaye de Montserrat. Outre l'œuvre déjà mentionnée, ce manuscrit contient les *Catilinaires* (I, 6-9 ; 13-33 et II), un poème chrétien latin (le *Psalmus responsorius*), un dessin à sujet mythologique, un *euchologion* grec, un roman qui met en scène des moments de la vie de l'empereur Hadrien (l'*Hadrianus*), enfin une liste de mots grecs destinés à un usage sténographique. Le premier chapitre (p. 17-48) retrace brièvement l'histoire de l'acquisition du manuscrit et présente ses caractéristiques codicologiques ainsi que son contenu. On appréciera en particulier la minutie avec laquelle l'enquête d'archéologie muséale a été réalisée (p. 18-24). Dans le deuxième chapitre (p. 49-78), l'accent est mis sur l'*Alceste* : l'auteur étudie les caractéristiques formelles et codicologiques des folios concernés du *codex miscellaneus* avant de passer à une analyse philologique, où il s'attarde entre autres sur la question des sources de l'œuvre, de son style, de sa langue, de sa métrique et du genre auquel elle appartient. Cette trentaine de pages constitue un utile préambule au chapitre suivant (p. 79-124) qui comprend une édition diplomatique, puis critique de l'*Alceste* ainsi que sa traduction ; à cela s'ajoutent un commentaire linguistique ainsi qu'un bel appendice comprenant des considérations sur l'état du latin vulgaire utilisé (p. 116-124). Enfin, dans un ultime chapitre (p. 125-157), G. Nocchi Macedo étudie l'*Alceste* en contexte : il plaide en faveur d'une inclusion délibérée de l'œuvre avec les six autres parties du *codex miscellaneus* déjà mentionnées et montre en quoi une œuvre profane telle l'*Alceste* a pu parler à un public chrétien par des thématiques intemporelles, comme la dévotion conjugale et la piété. L'ouvrage se termine par une conclusion aux accents lyriques (p. 159-161) et les index usuels. Les remarques de l'auteur sont concises et vont droit au but ; ses prises de position engagées renouvellent sans aucun doute notre connaissance du *codex miscellaneus*, en particulier de l'*Alceste* de Barcelone. L'ouvrage est enfin rédigé dans un style dépouillé et agréable à lire, même s'il reste ça et là quelques anglicismes (par ex. p. 74 où l'usage à deux reprises du mot « évidence » dans le sens de « preuve » paraît incongru). On ne peut

qu'espérer voir des synthèses du genre paraître sur les autres parties qui constituent le codex de Montserrat.  
Naïm VANTHIEGHEM

Emmanuelle CHEVREAU, David KREMER & Aude LAQUERRIÈRE-LACROIX (Ed.), *Carmina iuris. Mélanges en l'honneur de Michel Humbert*. Paris, De Boccard, 2012. 1 vol. XX-888 p. (ROMANITÉ ET MODERNITÉ DU DROIT). Prix : 100 €. ISBN 978-2-7018-0318-0.

Faut-il présenter Michel Humbert ? Ce grand historien du droit et savant romain, auteur d'une thèse sur le remariage à Rome et premier au concours d'agrégation de droit romain et d'histoire du droit en 1969, a débuté sa carrière académique à l'Université de Lille et a rejoint, en 1978, l'Université Panthéon-Assas où, pendant une trentaine d'années, il dirigea l'Institut de droit romain. Spécialiste de l'époque archaïque et du droit public romain, son œuvre scientifique est féconde et de grande qualité. Profitant de son accession à l'éméritat, un vaste groupe de collègues et amis, issus de plusieurs pays d'Europe, ont décidé de lui rendre un hommage digne de ses mérites. Voici donc cinquante-six « chants du droit » qui lui sont dédiés, rédigés tour à tour en français (29), en italien (19), en allemand (7) ou en anglais (1), et, le plus souvent, du calame d'éminents spécialistes de la culture antique – plusieurs d'entre eux étant malheureusement décédés lors de la publication de l'ouvrage – dont la réputation scientifique n'est plus à démontrer. Les thèmes abordés sont des plus divers et passionnants, et couvrent plusieurs périodes de l'histoire romaine avec, de temps à autre, des prolongements jusqu'à l'époque contemporaine. Que le lecteur me pardonne, il me paraît impossible de les lister de manière exhaustive. Cependant, afin de démontrer la qualité de l'ouvrage et son intérêt scientifique, qu'il me soit permis de sélectionner une trentaine de contributions, retenues sur le critère de la thématique susceptible d'intéresser le plus grand nombre. J. Andreau s'emploie à éclaircir ce que recouvre le terme non juridique de *uersura*, désignant vraisemblablement un emprunt destiné à en rembourser un autre antérieur. H. Ankum s'intéresse à l'*oratio Severi de praediis pupillorum*, discours prononcé devant le sénat en 195 par Septime Sévère, que l'on peut considérer comme le socle de nos législations actuelles imposant aux tuteurs d'obtenir une autorisation du juge ou d'un organe déterminé pour l'accomplissement des actes d'importance concernant le patrimoine de leurs pupilles. E. Cantarella parcourt une trentaine d'années de débats savants sur la famille romaine et invite à alimenter ces échanges par l'apport des auteurs littéraires, des sociologues du droit, des anthropologues et autres spécialistes des sciences sociales. E. Chevreau étudie quelques lettres de la correspondance de Pline le Jeune sous l'angle des pratiques successorales, plus particulièrement quant aux legs faits en faveur des cités. M. Christol aborde l'exercice collégial de la préfecture du prétoire après Plautien, originaire de Leptis Magna tout comme Septime Sévère, et jusqu'à la fin du règne de Caracalla. Ph. Cocatre-Zilgien examine, dans une ample étude d'une soixantaine de pages, vingt-cinq vers du *De natura rerum* qui font allusion à des réformes opérées en droit romain, en réaction contre la violence, et met en rapport le poème de Lucrèce avec les innovations prises en ce sens, progrès sensible de l'ordonnement juridique. J.-P. Coriat propose un essai de synthèse et de clarification de ce qu'il appelle